

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 01 décembre 2014

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvain MERTES

Membres présents :

CABAU Adeline CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc DOUSSAIN Jean FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE Arnaud LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre OULIEU Marie-France PARIS Louis ROUX Thierry SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

IGLESIAS Nathalie par OULIEU Marie-France

Membres absents:

Ordre du jour:

- Approbation Compte rendu du 30 septembre 2014
- Subventions 2014
- Décision modificative : virement de crédits
- Taxe Aménagement
- Informations

Délibérations du conseil:

SUBVENTION 2014 (D 2014 037)

Monsieur le Maire rappelle que la commission Associations a rencontré toutes les associations, pour une présentation de leurs activités et un bilan financier.

Après ces rencontres, la commission a établi une répartition des subventions aux différentes associations et a présenté cette synthèse à Monsieur le Maire et ses adjoints.

Il a lieu d'attribuer les subventions 2014 aux associations. Il est proposé de voter pour chaque association le montant et que chaque conseiller municipal membre d'une ou plusieurs sorte au moment du vote.

Oui cet exposé, après discussion,

Le conseil municipal

- décide de voter le montant des subventions aux associations, pour l'année 2014
- accepte la proposition de sortir au montant du vote pour la ou les associations dont il est membre.

SUBVENTION RUGBY CLUB CRUXEEN 2014 (D 2014 038)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au RCC d'un montant de 4.800 Euros et à l'école de Rugby de 500 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Oui cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 4.800 Euros au Rugby Club Cruxéen et de 500 Euros à l'école de Rugby.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION STE CROIX PETANQUE 2014 (D 2014 039)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Ste Croix Pétanque d'un montant de 500 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 €uros à Ste Croix Pétanque.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION FOYER RURAL DE STE CROIX 2014 (D 2014 040)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Foyer Rural de Ste Croix d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Foyer Rural de Ste Croix.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION LA GAULE CRUXEENNE (LA PECHE) 2014 (D 2014 041)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à la Gaule Cruxéenne (La Pêche) d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Mr Sylvain MERTES est membre de cette association et sort de la salle pour le vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à la Gaule Cruxéenne (La Pêche).

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION St HUBERT CRUXEEN (LA CHASSE) 2014 (D 2014 042)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à St Hubert Cruxéen (La Chasse) un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLE est membre de cette association et sort de la salle pour le vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au St Hubert Cruxéen.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION 2014 SANGLIER ARIEGEOIS (D 2014 043)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention aux Sanglier Ariègeois d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLEE est membre de cette association et sort de la salle pour le vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 € au Sanglier Ariègeois
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION Anciens Combattants et VG 2014 (D 2014 044)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Anciens Combattants et Victimes de Guerre du canton de Ste Croix Volvestre d'un montant de 590 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Mr Pierre FAUOUX est membre de cette association et sort de la salle pour le vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 590 € aux Anciens Combattants de Victime de Guerre du canton de Ste Croix Volvestre
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION Amicale des Pompiers de Cazerès 2014 (D 2014 045)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de Cazères d'un montant de 180 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 € à l'Amicale des Pompiers de Cazères.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION Amicale des Pompiers de St Girons 2014 (D 2014 046)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de St Girons d'un montant de 180 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 € à l'Amicale des Pompiers de Saint Girons.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION Loisirs et Détente en Volvestre 2014 (D 2014 047)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Loisirs et Détente en Volvestre d'un montant de 300 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Mme Marie-France OULIEU est membre de cette association et sort de la salle pour le vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 €uros à Loisirs et Détente en Volvestre
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION Tennis Club Cruxéen 2014 (D 2014 048)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Tennis Club Cruxéen d'un montant de 1.000 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1.000 €uros au Tennis Club Cruxéen
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION Art 'Cade 2014 (D 2014 049)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Art'Cade d'un montant de 800 €uroset une subvention pour le Ti'stival organisé par Art'Cade de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 800 €uros pour Art'Cade et 500 €uros pour le Ti'Stival
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION Art et Vie au Village 2014 (D 2014 050)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Art et Vie au Village d'un montant de 235 €uros et pour l'organisation de cinébalade de 200 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à Art et Vie au Village et de 200 € pour cinébalade.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION MARCHÉ DE STE CROIX 2014 (D 2014 051)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Marché de Ste Croix d'un montant de 300 €uros et une subvention pour le marché de Noël 2014 de 100 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 Euros au Marché de Ste Croix et une subvention pour le marché de Noël 2014 de 100 Euros
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION CULTUR'AUX JEUNES 2014 (D 2014 052)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Cultur'aux Jeunes d'un montant de 200 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 Euros à Cultur'auxJeunes

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

SUBVENTION EVA 2014 (D 2014 053)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Essemble Volvestre Avenir (EVA) d'un montant de 100 Euros, pour le marché de Noël 2014.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 100 Euros à Essemble Volvestre Avenir (EVA) pour le marché de Noël 2014.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2014.

Vote de crédits supplémentaires (D 2014 054)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
6411	Personnel titulaire		1900.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		400.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites		100.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		200.00
6226	Honoraires		2800.00
60633	Fournitures de voirie		-2800.00
022	Dépenses imprévues		-2600.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

TAXE AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE STE CROIX VOLVESTRE (D 2014 055)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de **3%**
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, **totalem**

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.